

Les francs-maçons à Chillon : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 33

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur Vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les francs-maçons à Chillon.

III.

En 1762, quelques bourgeois de Fribourg s'entendirent pour former une société ayant pour but « de cultiver l'amitié et de s'entr'aider en bons francs-maçons. » Ils se réunissaient dans la ville ou aux environs, dans les abbayes des Marchands, du Sauvage, au Gotteron, aux Bonnes-Fontaines, à la maison Gody en l'Auge, à la porte des Etangs. Le gouvernement tolérait ces réunions. Les patriciens y prenaient part, et un de ceux-ci était l'âme de la société.

Mais, vers le commencement de l'année 1763, des bruits étranges se répandirent dans le public. Un perruquier, membre de la Société Maçonnique, avait fait des révélations à l'ouïe desquelles tout honnête Fribourgeois avait été saisi d'effroi.

Voici ce qu'on disait et qui ne ressemble pas mal à ce que nous avons déjà raconté sur les idées qu'on se fait généralement de la franc-maçonnerie :

« Outre un président visible qu'ils nommaient, les francs-maçons en avaient un autre invisible. Satan, c'était lui-même, assistait aux assemblées sous la forme d'un porc, d'une chèvre ou d'un chasseur vert. Voulait-on en obtenir de l'or, les associés dansaient, tout nus, autour de leur chef infernal.

Le peuple s'émut. Les curés commencèrent à tonner du haut de la chaire. La fermentation gagna surtout la campagne, où le nom de franc-maçon devint un objet d'horreur et d'exécration.

Le chef des francs-maçons, lui-même, commençait à inspirer quelques craintes au gouvernement. C'était Jean-Pierre de Gottrau, sire de Treyfaye, d'Ennen, de Billens, etc., chevalier de St-Maurice et Lazare, lieutenant-colonel au service d'Autriche, membre du Conseil Souverain de la république. Il appartenait à une famille d'origine espagnole, établie à Fribourg dès le XVI^e siècle, et qui avait fourni à l'Etat plusieurs magistrats distingués.

Dans la belle saison, Gottrau habitait sa terre de Treyfaye, où, contrairement aux lois, il avait fait élever un gibet à quatre piliers, en signe d'indépendance territoriale. Mais, le plus souvent, il demeurait en ville, près de l'église de Notre-Dame. Sa maison était un objet de terreur et de conjectures mystérieuses. Il y avait, disait-on, un arsenal à l'étage supérieur, et Gottrau pouvait, d'un jour à l'autre, armer ses affiliés et faire sauter le gouvernement.

Les francs-maçons continuaient néanmoins à se réunir. Dans les premiers jours de juin 1763, les confrères, en assez grand nombre, étaient assemblés dans la maison Gody, lorsque des coups de feu, partis de la rue, firent voler les vitres en éclat et pénétrèrent au milieu des francs-maçons, qui se dispersèrent effrayés. Le gouvernement, saisissant cette occasion pour agir, la Chambre Secrète, Conseil des Dix de la république fribourgeoise, somma les patriciens, membres de la société, de s'en retirer immédiatement.

Gottrau voulut cependant essayer de parer le coup qui le menaçait. Le jour de la St-Jean, il convoqua une dernière fois les francs-maçons en repas d'adieux, à l'abbaye du Sauvage, et invita à cette réunion le banneret du quartier Hermann, afin qu'il put juger par lui-même du caractère de la société. Celui-ci se contenta d'y envoyer Erschmann, le courrier d'état, avec ordre de prendre les noms des confrères; mais ce brave homme, encore tout ému des choses extraordinaires qui se débitaient sur les francs-maçons, n'osa dépasser le seuil de la cuisine. L'hôtesse et ses gens s'amusant de sa frayeur, lui montrèrent un petit trou par lequel il pouvait voir sans danger le Diable blotti dans un coin. Leurs éclats de rire attirèrent Gottrau, qui introduisit Erschmann dans la salle, où quelques verres de bon vin eurent bientôt chassé la frayeur du Diable.

A la fin du repas, Gottrau remit à Erschmann les statuts de la société et la liste de ses membres. Cette liste présentait un singulier mélange de noms qui ne devait pas être du goût de la Chambre Secrète. Patriciens et membres du Conseil Souverain y prenaient place à côté de musiciens, d'hommes de métier, boulangers, perruquiers, tisserands, etc. On y voyait aussi deux avocats, le commissaire du monastère de Haute-terive, un peintre, un organiste, un arpenteur, un trompette de la tour, un hallier, un aubergiste et un Moratois.

Le 17 juillet, sur la proposition des bannerets, le Conseil nomma une commission d'enquête et de salut public, qui renforça immédiatement le corps-de-garde de vingt hommes. Tous les francs-maçons furent consignés dans leurs demeures; Gottrau mandé à l'Hôtel de Ville, désarmé et gardé à vue par des soldats.

Pendant ce temps, les bannerets et un membre du Conseil Secret fouillèrent la maison de Treyfaye, où l'on trouva 140 fusils et quelques vieilles épées. La fouille des papiers amena la découverte de plusieurs

documents enlevés à la Chancellerie et une correspondance suspecte avec des agents de l'Autriche. On trouva, en outre, un grimoire pour obtenir de l'or, et une imprimerie servant à fabriquer les diplômes de la franc-maçonnerie.

Après cette visite, Gottrau-Treyfaye fut reconduit chez lui, où il demeura prisonnier pendant l'enquête, gardé à vue par deux hommes qu'on relevait toutes les heures.

L'interrogatoire et les aveux des confrères firent connaître l'organisation intérieure des francs-maçons et les projets ambitieux de Treyfaye.

La Société Maçonnique fribourgeoise, en rapport avec les sociétés étrangères, avait ses règlements et son nom à part. Elle s'intitulait « l'Ordre du Latium » et son chef portait, à l'instar des Templiers et des hospitaliers, le nom de « Grand-Maître. » L'ordre du Latium se divisait en trois classes : commandeurs, chevaliers d'épée, chevaliers de robe ; il y avait encore des frères servants.

Les décorations de la loge et les costumes répondaient à ces dénominations. Au milieu de la salle, ornée et illuminée, était le symbole de l'ordre du Latium, l'Aigle d'or, posé sur la boule du monde. A droite et à gauche de l'aigle s'étendait un tapis blanc portant une hache et des flèches et un cercle de cierges allumés. Au fond de la salle, le trône du grand-maître, resplendissant de dorures.

Quant au trésor de la société, Satan ne se montrait pas trop libéral. Il ne s'y trouvait que 80 louis, provenant des contributions et de cotisations volontaires.

La scène de la réception présentait un aspect dramatique. Le récipiendaire, conduit, par deux confrères, entra dans la salle, nu et les yeux bandés. Au signal du grand-maître, le bandeau était enlevé et le néophyte se trouvait en face du trône, toutes les épées des francs-maçons tournées contre sa poitrine. « Ces épées, s'écriait le chef de l'ordre, serviront pour ta défense, comme à ta punition, si tu devais trahir notre ordre redoutable. » Ces paroles prononcées, on lui faisait reprendre ses vêtements ; puis, le genou gauche en terre, trois doigts levés sur les Saints-Evangiles, il prêtait le serment suivant : « Aussi vrai que Dieu m'est en aide et les saints du paradis, je jure de ne point divulguer les secrets de la société, de ne jamais les écrire directement ou indirectement, sous peine d'avoir la langue arrachée, le corps brûlé et les os jetés aux vents et aux abîmes de la mer. » Ce serment prêté, les épreuves étaient terminées, et le nouveau maçon recevait la plaque et le tablier. On dressait alors la table du banquet, où s'asseyaient sans distinction tous les confrères, et la *chanson du Père Barnabas* ne tardait pas à se faire entendre :

La lanterne à la main,
En plein air, dans Athènes,
Tu cherchais un humain,
Sévère Diogène.
De tous, tant que nous sommes
Visite les maisons,
Tu trouveras des hommes
Dans tous les francs-maçons.

L'enquête instruite contre Gottrau-Treyfaye prouva, qu'au fond, il y avait, dans l'activité et le zèle qu'il

vouait à sa société, un but politique et qu'il y trouvait un moyen de s'attirer de nombreux partisans parmi les bourgeois, qui avaient encore, à cette époque, l'élection de l'avoyer. Treyfaye, espérant arriver au pouvoir, usait de tous les moyens.

Les membres de la famille Gottrau firent de nombreuses démarches pour atténuer la peine à laquelle était exposé leur parent. Il ne fut pas condamné à la prison, mais banni à perpétuité du sol helvétique. Quelques-uns de ses associés furent condamnés à l'exil ; d'autres, eu égard à leur qualité de patriciens ou de membres du Conseil souverain, furent traités moins sévèrement. Tous les autres, cités à l'hôtel de ville, durent prêter serment de fidélité, renoncer à toute association maçonnique et offrir un cierge d'une livre à l'église de Saint-Nicolas, en guise d'amende honorable.

En 1799, sous un nouveau régime, le conseil communal de Fribourg autorisa Treyfaye à rentrer dans sa patrie ; mais l'ancien chef des francs-maçons ne profita point de cette faveur, et mourut en Piémont en 1805. »

Il ne faut point oublier que ce que nous venons de rapporter se passait il y a plus d'un siècle et qu'on aurait grand tort, selon nous, de vouloir juger les francs-maçons d'aujourd'hui d'après les francs-maçons fribourgeois de 1763. Ceux-ci avaient du reste une organisation à part et un chef qui, comme nous l'avons vu, avait des ambitions qui ne lui permettaient guère d'être un frère modèle. Si donc nous avons rappelé les faits qui précèdent, c'est absolument à cause de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue historique.

(A suivre.)

Littérature romande.

V.

LES BURGONDES. — LES FRANCS. — LA TRANSJURANE.

(De 450 à l'an 1000.)

« Le monde ancien penchait vers sa ruine. Les Perses lui avaient enseigné l'agriculture ; la Grèce, les arts ; Rome, les lois. Cyrus, Alexandre, Auguste avaient donné leur nom à trois grandes époques et à trois âges dans l'histoire de la civilisation. Maintenant, la vieillesse était venue. Partout le découragement et la décrépitude. Mais partout aussi se montraient les germes d'un monde nouveau. Trois éléments concoururent à sa formation : les débris de la civilisation romaine, le Christianisme et les Barbares. »

Dès l'an 200, une foule de leurs tribus se précipitent sur les Gaules. Les villes de l'Helvétie sont sacagées et détruites ; le pays est changé en un désert. Aventicum, brûlée par les Allemandes en 260, frappait, un siècle plus tard, par ses ruines majestueuses, les regards du savant Ammien Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, qui traversa l'Helvétie à cette époque.

Le Pays de Vaud (*Pajus Waldensis*) est de toutes les contrées de la Suisse celle dont il est le plus anciennement fait mention dans les chants du Nord. Dans la Saga de Lodbrog, il est parlé des ravages que nous venons de mentionner, et qui se rapportent